

Saskatoon:

Unit 3, 844-51st St. East
Saskatoon, SK S7K 5C7
Tel (306) 975-4725
Toll free (888) 844-8886
Fax (306) 975-4728
vellacott.mp@shawlink.ca

**Ottawa:**

Suite 610, Justice Bldg.
House of Commons
Ottawa, ON K1A 0A6
Tel (613) 992-1899
Fax (613) 992-3085
Vellacott.M@parl.gc.ca
www.mauricevellacott.ca

HOUSE OF COMMONS
CANADA

Maurice Vellacott, MP
Saskatoon-Wanuskewin

M. Vellacott exhorte l'Association du Barreau canadien à participer de manière constructive au débat sur le partage égal du rôle parental

Pour diffusion immédiate

Le 20 août 2009

OTTAWA – Réagissant aux propos négatifs entendus à l'assemblée annuelle de l'Association tenue à Dublin, en Irlande, le député de Saskatoon-Wanuskewin, Maurice Vellacott, a, plus tôt aujourd'hui, exhorté l'Association du Barreau canadien à participer de manière constructive au débat actuel sur le partage du rôle des parents qui divorcent.

Faisant écho au ministre de la Justice, Rob Nicholson, qui a déclaré à la conférence que l'intérêt supérieur de l'enfant passe avant tout en droit de la famille, M. Vellacott a souligné que « le cœur du problème est très simple : " l'intérêt supérieur de l'enfant " n'est pas défini dans la loi sur le divorce; le projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté comble justement cette lacune ».

« C'est comme posséder une voiture sans moteur ni volant. Pour rouler, il faut des avocats pour la pousser et des juges pour apparemment tenir le volant, ce qui est fait à grands frais pour les parents qui divorcent et les contribuables. La situation est tout simplement injuste pour les juges, les contribuables, les parents et surtout pour tous les enfants du divorce », a-t-il ajouté.

« Des membres de l'Association ont exprimé des opinions non fondées et non constructives », a souligné M. Vellacott au sujet des invitations répétées à rejeter le projet de loi C-422 qu'a faites M^{me} Meg Shaw au nom de l'Association.

« Il est temps de revenir à la réalité. Premièrement, d'après les sondages, l'écrasante majorité des Canadiens appuient le partage égal du rôle parental. Deuxièmement, les spécialistes en sciences sociales ont depuis longtemps confirmé que cet arrangement est généralement la meilleure solution à la fois pour les enfants et les parents. Troisièmement, les enfants eux-mêmes préfèrent poursuivre leurs relations avec leurs deux parents et leurs familles respectives. Quatrièmement, il y a une dizaine d'années, tous les partis politiques ont appuyé le rapport *Pour l'amour des enfants*, lequel énonçait que le partage égal du rôle parental était la solution à adopter. Cinquièmement, tout porte à croire qu'un consensus non partisan gagne du terrain au Parlement et qu'il est temps d'honorer les engagements pris par tous les partis il y a une dizaine d'années. »

« Signalons, en passant, que le projet de loi C-422 illustre l'avis général des avocats en droit de la famille, qui comprennent bien les réalités du droit de la famille pour l'avoir pratiqué. À bien des égards, ils sont les experts en la matière, et j'exhorte tous les députés à leur accorder enfin le statut d'acteurs principaux dans ce dossier complexe », a souligné M. Vellacott.

M. Vellacott a noté qu'« en collaboration avec le Conseil canadien pour le rôle parental égal, coalition d'une

quarantaine d'organisations, nous avons conçu une mesure législative qui, en plus de définir les critères décisionnels dans l'intérêt supérieur de l'enfant, s'attaque aux questions épineuses de la maltraitance d'enfants et de la violence conjugale. Ce projet de loi constitue un premier pas déterminant de la réforme du droit de la famille qui se fait attendre depuis longtemps ».

Pour conclure, M. Vellacott a dit : « J'invite maintenant M. Kevin Carroll, le nouveau président de l'Association du Barreau canadien, à se joindre à nous pour améliorer le projet de loi. Ce n'est pas seulement pour le bien des enfants, mais, au final, pour celui de tous les Canadiens. »

– 30 –

Pour obtenir des précisions, veuillez appeler au 613-992-1966 ou au 613-297-2249; ou Prof. Edward Kruk, M.S.W., Ph.D. at edward.kruk@ubc.ca; 604-822-2383, lawyer Karen Selick at karen.selick@sympatico.ca; 888-877-2154 (fax) ou Toronto family law lawyer, Gene C. Colman at 416-635-9264.